

édito du Maire



“ Pour la deuxième année consécutive, la pandémie nous a obligé à annuler la traditionnelle cérémonie des vœux, le repas des aînés ainsi que le buffet campagnard du 14 juillet.

Après cette crise sanitaire de près de deux années, un violent conflit aux portes de l'Europe vient nous perturber et devrait nous amener à nous interroger sur le sens qu'il faut donner au mot Liberté... constat est fait qu'elle n'est jamais acquise. Essayons de nous satisfaire d'un quotidien, qui parfois peut nous paraître imparfait tout en étant conscient qu'il y a des problématiques sociales et sociétales à résoudre.

Grâce à l'Association des Maires et à la Protection Civile de Blois il a été possible d'organiser une collecte et un acheminement de produits de première nécessité vers l'Ukraine. La commune a immédiatement répondu présente... je tiens d'ailleurs à remercier les habitants pour leur générosité car la quantité de dons récoltés a été impressionnante. Un grand merci également à Catherine, aux deux Maryvonne ainsi qu'à Franck sans oublier J.B qui m'ont aidée et soutenue dans cette démarche en se rendant disponibles, car un travail considérable restait à effectuer après l'arrivée des dons.



Pendant ce temps, la vie communale continue...

Dans ce nouveau flash infos vous trouverez la synthèse relative au compte administratif de l'année 2021 et le détail du budget primitif pour 2022.

Au programme investissement :

- **La rénovation de l'éclairage public** sur l'ensemble de la commune par le passage en ampoules LED pour une meilleure visibilité et une économie considérable d'énergie et de finances. Les travaux devraient commencer fin Juin et dureront environ trois semaines.
- **Un enrobé sur les trottoirs existants** de la rue du Moulin à vent et de la rue Neuve.
- **La remise en état du Sentier de l'Avenue à Chantôme** avec un puisard pour la réception des eaux de pluie.

Tous ces travaux ont pu être réalisés grâce à un groupement de commandes avec la CCTVL en ce qui concerne la voirie et avec Beauce-la-Romaine, Villermain, St Laurent-des-Bois, Charsonville et Epieds-en-Beauce pour la rénovation de l'éclairage public. Dans un autre domaine et dû à l'arrivée de la fibre sur la commune, nous sommes amenés à effectuer un travail d'adressage et de renumérotage cohérent sur certaines routes de la commune y compris dans les hameaux, ainsi, toutes les rues auront un nom. Les livreurs ne se servent désormais que de GPS et des adresses inscrites dans une base de données nationale. C'est un long travail qui est en cours...

L'été approche à grand pas, si vous partez, soyez prudents sur les routes et gardez vos distances avec le Covid...

Pas d'embrassades ni de poignées de main, un masque dans les magasins si nécessaire, distances et lavages de main au programme des vacances...

Bel été ensoleillé à toutes et à tous !!!

Solange Vallée



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2022

Scrutin du 10 avril

Inscrits : 500
Votants : 404
Bulletins blancs : 12
Bulletins nuls : 3
Suffrages exprimés : 389
Taux de participation 80,08 %

Scrutin du 24 Avril

Inscrits : 500
Votants : 406
Bulletins blancs : 27
Bulletins nuls : 12
Suffrages exprimés : 367
Taux de participation 81,20 %

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2022

Scrutin du 12 Juin

Inscrits : 498
Votants : 259
Bulletin blanc : 1
Bulletins nuls : 5
Suffrages exprimés : 253
Taux de participation 52,3 %

Scrutin du 19 Juin

Inscrits : 498
Votants : 266
Bulletins blancs : 7
Bulletins nuls : 3
Suffrages exprimés : 256
Taux de participation 51,40 %



SYNTHÈSE RELATIVE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AU BUDGET PRIMITIF 2022

Le compte administratif CA 2021 (dépenses et recettes réalisées) et le budget primitif BP 2022 (prévisionnel) de la commune ont été soumis à l'approbation de M. le percepteur et ont été votés en Conseil municipal le 28 mars 2022 de la manière suivante :

I - CA 2021 COMMUNE

Il est présenté au cours de la même séance que le compte de gestion 2021 validé par le percepteur, le conseil a ainsi constaté la parfaite concordance de ces deux documents.

Le compte administratif 2021 en résultat cumulé s'établit de la manière suivante :

Budget fonctionnement :

Dépenses réalisées : 404 951 €

Recettes réalisées : 540 893 €

Budget investissement :

Dépenses réalisées : 179 325 €

Recettes réalisées : 182 281 €

Total des deux budgets

(Fonctionnement et Investissement) :

Dépenses réalisées : 584 276 €

Recettes réalisées : 723 174 €

L'excédent cumulé de fonctionnement s'élève à : 135 941 €

L'excédent cumulé d'investissement s'élève à : 2 955 €

soit un résultat de clôture de l'exercice 2021 de 138 896 €

Le solde disponible est affecté en recettes de la section de Fonctionnement au compte R002 soit 135 941 € (affectation à l'excédent reporté de fonctionnement de la commune) et au R001 soit 2 955 € (affectation à l'excédent reporté d'investissement).

Le solde des restes à réaliser est affecté en dépenses d'investissement n+1 au compte 2031 pour 1 440 € et en recette d'investissement n+1 au compte 1323 pour 5 000 €.

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses :

Le CA 2021 comporte en dépenses un total de crédits consommés de 404 951 € contre 408 885 € en 2020. Au chapitre 023, un virement en recettes de la section d'investissement à été nécessaire pour 23 010 € en 2021 contre 61 985 € en 2020.

Dans ce total réalisé on peut noter les dépenses suivantes : 5 657 € de charges d'intérêts d'emprunt, 120 689 € en atténuation de produits sous forme d'attribution de compensation reversée à la Com Com, 165 735 € de charges de personnel et frais assimilés (assurance statutaire incluse) en augmentation par rapport à 2020 en raison du recrutement de contractuels pour palier à l'absence de titulaires absents (congé maladie ordinaire, congés d'été), 72 295 € de charges à caractère général et 40 291 € de subventions et participations.

Les recettes :

Le CA 2021 comporte en recettes un total de 540 893 € réalisés contre 568 369 € en 2020. Les recettes sont en baisse,

baisse principalement due aux recettes en diminution sur les revenus des immeubles suite à la non location des salles de la commune en période de pandémie covid-19 et aux produits et services du domaine et ventes diverses, impôts et taxes.

Le résultat de fonctionnement reporté qui était de 116 016 € en 2020 est de 99 860 € en 2021.

Dans ce total réalisé on peut noter les recettes suivantes : 232 382€ de recettes fiscales (impôts et taxes) en baisse par rapport à 2020 et 140 506 € de dotations cumulées de l'État (en hausse). La commune a reçu en 2021 des remboursements de l'assurance statutaire correspondant aux indemnités journalières d'absence en maladie ordinaire des agents pour 8 056 € en augmentation par rapport à 2020 (6 019 €)

2 - SECTION INVESTISSEMENT

Les dépenses :

Le CA 2021 comporte en dépenses un total de 179 325 € contre 152 896 € en 2020. Il s'agit principalement d'une hausse des dépenses en raison de travaux de voirie, de travaux de réfection de l'église. Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté s'élève à 59 623 € en 2021 contre 64 048 € en 2020.

Dans ce total réalisé, on peut noter les dépenses suivantes : 30 090 € de remboursement de capital d'emprunt et de caution. Les dépenses d'investissement en travaux et acquisitions s'élèvent à 86 591 € en 2021 contre 57 413 € en 2020. Les dépenses ont principalement concerné les travaux de réfection de voiries (route de Sologne) pour 55 752 €, des travaux sur l'église pour 12 327 €, trois poteaux incendie ont été remplacés pour 8 290 € et la porte du porche de la mairie changée pour 6 294 €.

Les recettes :

Le compte administratif 2021 comporte en recettes un total réalisé de 182 281 € en 2021 contre 93 272 € en 2020. Cette hausse des recettes est principalement due à un emprunt de 60 000 € pour financer les travaux de voirie mais aussi grâce à une subvention au titre des amendes de police positivement inattendue dans son montant (31 414 € pour 2 années). Les excédents de fonctionnement capitalisés au 1068 sont de 59 623 € en 2021 contre 64 048 € en 2020.

Dans ce total de recettes réalisées, il y a notamment 17 000 € de subvention du Conseil Départemental (DSR) pour financer en partie les travaux de voirie « route de Sologne » et « place Saint Maurice », des subventions de l'État pour 3 706 € ont financé en partie des travaux sur l'église, des dotations de 69 620 € en 2021 contre 73 954 € en 2020 et un FCTVA à 9 773 €.

II- BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE

Comme chaque année, la municipalité s'astreint à une rationalisation permanente de ses dépenses et est à la recherche systématique d'économies pour son budget principal dans un contexte contraint notamment par des dotations de l'État en baisse. Cependant des investissements lourds, qui ne peuvent pas attendre, doivent être engagés cette année. Le BP 2022 est principalement bâti sur l'encaissement d'un emprunt de 30 000 € permettant d'effectuer des travaux de voirie (rue du Moulin à Vent et Sentier de l'avenue) et d'éclairage public en dépenses d'investissement, en partie financées par des subventions de l'État, du conseil départemental 41 et du SIDELC notamment. Le budget 2022 est donc en augmentation de 5,40 % par rapport au budget voté de 2021 et il s'établit en équilibre pour un total général de 728 519 € contre 686 592 € pour 2021 et est réparti de la manière suivante :

Budget fonctionnement :

Dépenses prévisionnelles : 545 014 €

Recettes prévisionnelles : 545 014 €

Budget investissement :

Dépenses prévisionnelles : 183 505 €

Recette prévisionnelles : 183 505 €

Total des deux budgets

(Fonctionnement et Investissement) :

Dépenses prévisionnelles : 728 519 €

Recette prévisionnelles : 728 519 €

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses prévues : Pour le BP 2022, les dépenses sont de 545 014 € contre 509 000 € en 2021. Les dépenses du BP 2022 sont donc prévues en hausse, la raison principale de celle-ci est l'inscription d'une somme de 52 799 € pour le virement à la section d'investissement où sont inscrites des dépenses importantes cette année. Il est à noter l'inscription de dépenses suivantes : 142 725 € de charges courantes et générales, 173 710 € de charges de personnel et frais assimilés (assurance statutaire incluse), 120 745 € en atténuation de produits reversés à la Com Com, 44 260 € de subventions et participations, 5 065 € de charges d'intérêts d'emprunt et 5 600 € d'autres charges exceptionnelles.

Recettes prévues : Pour le BP 2022, les recettes sont de 545 014 € contre 509 000 € voté en 2021. Les recettes du BP 2022 sont donc prévues en hausse significative cette année, le motif est la hausse du résultat de fonctionnement reporté (excédent) inscrit au R002 qui était de 99 860 € au BP 2021 et qui est de 135 941 € au BP 2022. Il est à noter l'inscription des recettes suivantes : 220 283 € au titre des impôts et taxes, précisons que le conseil municipal a décidé pour 2022 de ne pas augmenter les taxes de la part communale sur le foncier non bâti (taux voté à 34,10 à l'identique de 2021) et sur le foncier bâti (taux voté 40,30 à l'identique

de 2021) mais le total de cette recette est quand même en augmentation par rapport à 2021 (213 446 €) en raison de l'augmentation mécanique des bases des taxes foncières par l'État.

2 - SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses prévues : Pour le BP 2022, les dépenses prévues sont de 183 505 € contre 177 592 € voté en 2021. Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté s'élevait à 59 623 € au BP 2021 alors qu'il est de zéro euros au BP 2022.

On peut noter l'inscription en dépenses de 32 147 contre 30 627 € en 2021 pour le remboursement de capital d'emprunt et que les principales dépenses concernent surtout des travaux de voirie (réfection de trottoirs rue du Moulin à Vent et de la route du Sentier de l'avenue) pour 30 100 € et des travaux de rénovation et de remplacement de la totalité de l'éclairage public hameaux y compris pour 98 500 €.

Recettes prévues : Le BP 2022 comporte en recettes un total de 183 505 € contre 177 592 € voté en 2021. Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté est de 2 955 €. Le virement de la section de fonctionnement est prévu pour un montant de 59 799 € contre 23 010 € votés en 2021.

Un emprunt de 30 000 € est contracté afin de permettre d'effectuer les différents travaux prévus en dépenses au BP 2022 et 87 518 € de subventions du Conseil départemental (DSR), du SIDELC et au titre des aides de l'État sont attendues afin de couvrir en partie les coûts important des travaux de voirie et d'éclairage public cette année.

FINANCEMENT DES TRAVAUX



Rénovation de l'éclairage public :

Coût obtenu grâce au groupage de communes
83 167 € HT (économie environ 20 %)

Subventions demandées et accordées :

- Région (22,89 %) soit 19 036,24 €
- Etat (24,32 %) soit 20 226 €
- Sidelc (syndicat de distribution d'électricité) (32,79 %) soit 27 271,36 €
- Autofinancement Commune (20 %) soit 16 633,40 €

Travaux de voirie :

Rue du Moulin à Vent et Sentier de l'Avenue
à Chantôme 25 000 € HT

Dotation du Conseil Départemental 13 000 €
soit (52 %)

Autofinancement Commune (48 %) soit 12 000 €

NOUS SOMMES PASSÉS DANS LE JOURNAL !

LES ÉCOLIERS ONT VOTÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS

Publié le 09/05/2022 à 06:26



© Photo NR

Pour l'occasion, la mairie a rouvert le bureau de vote.

Jeudi 5 mai, le bureau de vote de la commune de Binas rouvrait ses portes pour l'école. Sandra Meunier, directrice, expliquait : « Je viens avec mes élèves à la salle des associations pour voter pour un prix littéraire. Les enfants vont voter comme les grands, mais eux, ce sera pour un album de jeunesse ».

En fait, la directrice avait inscrit sa classe de grande section à l'élection du Prix des Incorruptibles, qui est un prix de littérature jeunesse. Il est décerné chaque année par des élèves issus de classes de maternelle jusqu'au lycée, organisé par l'association du Prix des Incorruptibles.

La mairie a joué le jeu en organisant un vrai vote, bureau tenu par Solange Vallée, maire, et Maryvonne Pinsard, conseillère. L'occasion pour les enfants de découvrir, carte d'électeur en main, comment se passe une élection.

LE RPI FAIT SON CROSS

Publié le 24/05/2022 à 06:26



© Photo NR

Les élèves sont encouragés par les parents et les professeurs des écoles.

Vendredi 20 mai, plus de cent écoliers des classes de GS au CM2, du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) de Binas, Autainville, Saint-Laurent-des-Bois ont participé au cross de fin d'année à Autainville pour les élèves de la GS au CM2.

Trois courses ont eu lieu, une pour les GS/CP, une pour les CE1/CE2 et une pour les CM1/CM2. Les familles sont arrivées à 18 h pour assister à la première course de 18 h 15.

C'est l'équipe enseignante qui a organisé le cross et l'APE (association de parents d'élèves l'Écolienne) a tenu un stand pour désaltérer les coureurs et a offert un goûter aux enfants après leurs courses.



Les enfants continuent à recevoir les visites régulières de Marie LEQUENNE, responsable de la médiathèque d'Ouzouer-Le-Marché, qui vient partager un moment de lecture avec tous nos élèves.

Nos deux classes participent à un projet sur la Préhistoire en cette fin d'année scolaire. Nos élèves sont allés à l'Archéovillage à Saint Laurent Nouan fin mai pour découvrir la manière de vivre des Hommes préhistoriques. Les GS y ont passé deux jours et ont dormi à l'école pour l'occasion.

Début juillet, une autre sortie est prévue au Zoo refuge « La Tanière ».



Pour tout renseignement,
n'hésitez pas à me contacter au
ecm-binas@ac-orleans-tours.fr

Si vous avez un enfant né en 2019 à scolariser
et que nous ne nous connaissons pas,
contactez-moi vite !

Mme MEUNIER Sandra,
directrice Ecole de Binas



TRAVAUX VOIRIE 2022



Sentier de l'Avenue de Chantôme



Rue du Moulin à Vent



Rue Neuve



PROFESSIONNELS - COMMERÇANTS - ARTISANS - SOCIÉTÉS - DIVERS

Ⓢ ÉQUARISSAGE - AKIOLIS GROUP (ex -ATEMAX)

GUILPIN Déphine - Le Grand Préaux - 02 54 82 56 23

Ⓢ AUX DÉLICES DE BINAS (boulangerie)

ANDRÉ Michael et Sonia - 12 rue du 8 mai 1945 - 02 54 80 41 87

Ⓢ BAR-TABAC-PRESSE-RELAIS POSTE « CHEZ STEPHE »

CHARRIER Stéphanie - 7 rue du 8 mai 1945 - 02 54 72 17 43

Ⓢ BINAS AUTOMOBILES CITROËN - STATION TOTAL

AILLOUD Romuald - 15 rue du 8 mai 1945 - 02 54 82 44 72

Ⓢ CHARPENTES COUVERTURES - DAMAS Dominique

11 route d'Ablainville - 02 54 82 53 75

Ⓢ CHESNEAU CONCEPTION (maîtrise d'œuvre)

CHESNEAU Yohan - 13 Place Saint Maurice - 06 64 17 30 07

Ⓢ CHÈVRERIE FROMAGERIE - DOUCET Guillaume

9 rue de Cornillon - Boussy - 07 86 18 26 11

Ⓢ CORRESPONDANT NOUVELLE RÉPUBLIQUE

ERNOULT Jean-Jacques
19 route de Sologne - 06 87 38 67 95

Ⓢ DES ARBRES ET DES JARDINS (Entretien espaces verts)

LECOMTE Thomas - 13 bis rue du Gouffre - Chantôme
02 54 82 57 99

Ⓢ DG ÉLEC (électricité générale) - GOUMY David

26 rue St Laurent des Bois - Vallière - 06 62 87 02 87

Ⓢ ÉLITE VERT (Entretien espaces verts)

BRISEBOURG Simon - 8 rue du Porteau - Ablainville
06 87 68 33 60

Ⓢ ETS HÉNAULT ET CIE (Fabricant d'escaliers)

GRENIER Dimitri - 9 bis rue du Bout de la Ville
Ablainville - 02 54 82 44 89

Ⓢ FERME DE LA GRANGE ROUGE - LE FRUITÉ DE BINAS (melons et fraises) - BEDUCHAUD Alexandre

29 rue St Jean - Ablainville - 02 54 72 49 52

Ⓢ GARAGE DU BOUT DE LA VILLE - PINON Bruno

18 rue du bout de la ville - Ablainville - 06 31 91 74 69

Ⓢ GROUPE SOUFFLET (engrais phyto)

18 rue de la Forêt - 02 54 80 42 87

Ⓢ HAM TROTTER (food truck burger) - 07 84 58 18 37

Ⓢ KING FOOD (restauration rapide Kebab)

DERRE Christelle - 07 67 17 87 71

Ⓢ LA PARENTHÈSE D'ALINE (salon coiffure)

CRUZ Aline - 17D route de Sologne - 06 48 86 93 00

Ⓢ LES POULES VAGABONDES (vente à la ferme)

NOËL Victorien et Vanessa - 6 Menainville - 06 81 25 44 10

Ⓢ LE CAMION DE FRINGUES - DUPIRE Linda - 06 04 07 31 92

Ⓢ LMC ÉLEC (électricité générale) - CHAULEY Luc

14 rue Neuve - 02 54 82 59 92 / 06 60 84 21 09

Ⓢ MAÇONNERIE GÉNÉRALE - CARRELAGE - LEGRAND Eric

10 bis rue du bout de la Ville - Ablainville - 02 54 82 42 96

Ⓢ PEINTURE RAVALEMENT RÉNOVATION

MAGALHAES Delmino
6A rue du Petit Bois - Boussy - 06 70 80 37 01

Ⓢ PLOMBERIE CHAUFFAGE - LE DOUARIN David

7 rue du Porteau - Ablainville - 02 54 82 42 00

Ⓢ PEINTURE (décoration intérieure et extérieure)

CHARRIER David - 7 rue du Moulin à Vent - 02 54 82 49 93

Ⓢ PROXI ALU (menuiserie ALU et PVC, véranda)

VILLEDIEU Philippe - 1 chemin de Saint André - 02 54 82 56 20

Ⓢ RÉFLEXOLOGIE - RICHARD Valérie

12 rue des Ternes - 06 06 43 17 89

Ⓢ RESTAURANT BAR HÔTEL "LES ACACIAS"

MORENO Sébastien - 17 place St Maurice
02 54 82 43 42 / 06 38 75 05 11

Ⓢ STEF O PIZZ (restauration rapide pizza)

CASORATI Stéphane - 07 77 31 06 53

LA PLAQUE DE COCHER

C'est un petit patrimoine routier, une plaque directionnelle qui témoigne d'une civilisation, de l'époque où l'on circulait en calèche. Au fil des découvertes et depuis le XIX^e siècle et début XX^e sa restauration est encouragée.

Nous en avons deux à Binas : une sur le mur d'une maison, tout près du monument aux Morts et une à Chantôme route de Beaugency, nous les avons confiées à une association qui les a remises en état et elles ont retrouvé leur place initiale.



PETIT RAPPEL CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES... (CCTVL) CRÉE EN 2017

Elle compte environ 50 000 habitants partageant le même bassin de vie sur le Loiret et le Loir-et-Cher.

Elle a de multiples compétences, les élus des communes réunis en Conseil Communautaire chaque mois participent à l'élaboration des projets qui sont votés ensuite.

Madame Pauline Martin, maire de Meung-sur-Loire en est la Présidente et suis moi-même la représentante de la commune en tant que Conseillère Communautaire. Douze commissions comportant un conseiller municipal de chaque commune y travaillent activement.

ENEDIS vous informe

« ELAGAGE = SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE »

Chaque propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété. Les distances entre la végétation en domaine privé et la ligne électrique doivent être conformes à la norme NF-C.11-201 (cf. schéma ci contre).

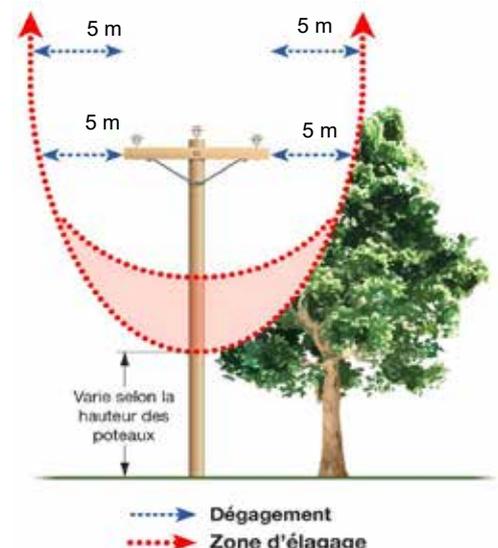


Les arbres, arbustes ou branches plantés sur un terrain dont vous êtes propriétaire ne doivent pas dépasser votre domaine et ne doivent pas non plus se trouver sous les lignes électriques. Une distance de 5 m doit être respectée entre votre végétation et le réseau. Pensez aussi à anticiper la pousse de cette végétation.

L'élagage doit être réalisé par le propriétaire ou l'occupant à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après envoi d'une DT DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr.

La chute de vos arbres ou branchages sur le réseau électrique peut engendrer des blessures graves voire mortelles ou des dégâts au réseau ; la réparation des dommages vous sera alors demandée.

« Pour la sécurité de tous,
Pour éviter des coupures d'électricité lors d'événements climatiques
Pour vous et pour les autres utilisateurs du réseau »





INFOS DU COMITE DES FÊTES



Le 4 février 2022 a eu lieu notre Assemblée Générale avec l'arrivée de plusieurs nouvelles personnes pour agrandir notre Comité. Nous souhaitons la bienvenue à Mélody, Julie, Stéphanie, Christophe, Gaëlle.



DATES À RETENIR

14 juillet 2022 : jeux du 14 juillet

11 septembre 2022 : concours de pétanque

6 novembre 2022 : Bourse aux jouets

4 décembre 2022 : Marché de Noël

Notre 1^{ère} brocante a eu lieu le **19 juin 2022**.

**Bonnes vacances à vous toutes et tous,
à bientôt lors de nos prochaines animations.**

Evelyne DAUBRENET, Présidente du Comité



MOUVEMENT DE POPULATION

Bienvenue aux nouveaux arrivants !!!

et bon vent aux Binassiens
qui quittent la commune...

**Dès votre arrivée au village pensez
à venir nous rencontrer en Mairie
afin que nous puissions vous identifier.**



SAISON 2022/2023

SECTION TENNIS DE TABLE

La fin de l'année 2022 sportive arrive à son terme le mercredi 06 juillet, déjà il nous faut penser à préparer la **nouvelle saison qui débutera le mercredi 14 septembre 2022 à partir de 15h pour les jeunes de 8 à 14 ans jusqu'à 17h, puis les ados à partir de 15 ans de 17h à 19h et les adultes de 18h à 20h30.**

Concernant les ados de 15 ans et plus, ainsi que les adultes cette nouvelle saison verra notre retour en compétition mais en « UFOLEP ».

Soit environ 15 matchs dans l'année avec les clubs du 45 et du 28, qui seront planifiés en accord avec les clubs adverses. (Les adhérents du club recevront une notice explicative avec les propositions de planning). Bien sûr il n'y a aucune obligation de jouer en compétition.

Concernant les jeunes nous aimerions avoir un minimum d'inscrits, nous vous rappelons que le Tennis de Table est un sport complet, qui développe les réflexes, l'acuité visuelle, et le cardio, pour tous les âges.

Nous serons très heureux de vous accueillir dès le 14 septembre pour vous faire découvrir ce sport dans une ambiance conviviale.

Contact : 06 87 38 67 95

Mail : binas.omnisports.association@orange.fr

Page Facebook : Binas Omnisports Association



A NOTER DANS VOS AGENDAS

14 Juillet :

pique-nique dans le parc du presbytère (chacun apporte son panier). La municipalité offre l'apéritif

3 Septembre : repas des aînés

24 Septembre : Fête de la saint Maurice

Concert à l'église à 20 heures
(Société Musicale de Beauce la Romaine)

Feu d'artifice à 21h30

Venez nombreux !!!

FERMETURE DE LA MAIRIE

En raison des congés annuels le secrétariat sera fermé
du jeudi soir 30 Juin au 22 Juillet
Réouverture le lundi 25 Juillet à 14 heures

En cas de besoin, vous pourrez joindre :

Madame Vallée au 06 78 05 40 60 ou 02 54 82 44 04
Monsieur Chesneau au 06 64 17 30 07
Madame Barban au 06 58 17 84 25



NUMÉROS UTILES MAIRIE

Tél : 02 54 82 44 58 ou 09 66 85 44 58

E.mail : mairie.binas@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au Public :

Lundi et Mardi de 14h à 17h.
Vendredi de 14h à 18h30.

En cas d'urgence,
contacter Mme le Maire ou un Adjoint.

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé
publique
France

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU



Évitez
l'alcool



Mangez en
quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres
le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous
le corps



Donnez et prenez des
nouvelles de vos proches



Préférez des activités
sans efforts

EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule



SMVOS

(SYNDICAT SCOLAIRE)

Tél : 02 54 72 17 71 - sivos.binas@orange.fr

Ouverture au Public :

Lundi et Mardi de 8h30 à 11h30
Jeudi de 15h à 19h

Secrétaire : Alexandra GRENIER

CITOYENNETÉ ET OBLIGATIONS

Les bruits de voisinage

Il existe 3 types de bruits qui peuvent créer des nuisances sonores selon la loi :

Les individus : cris, comportement, jeux bruyants

Les outils : tondeuses, taille haies, travaux, instruments de musique.

Les animaux : aboiements répétés...

Il existe des solutions à tous les problèmes, contactez vos voisins de façon courtoise pour expliquer votre gêne. Et si vous devez faire la fête exceptionnellement n'oubliez pas de les prévenir... ou invitez-les...

RAPPEL DES HORAIRES AUTORISÉS CONCERNANT L'UTILISATION DES APPAREILS BRUYANTS :

Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h-19h

Le samedi : 9h-12h et 15h-19h

Le dimanche : de 10h à 12h

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

TRABAC MILO • 24/04/2022 • MENAINVILLE
HURAUULT LOU • 29/04/2022 • ABLAINVILLE

DÉCÈS

PERRICHON CHRISTIAN • 29/01/2022 • BOUSSY
JUTEAU SUZANNE • 25/02/022 • BINAS
BRESTENBACH CLAUDE • 25/03/2022 • CHANTÔME